

### CONTEXTE

#### STATUT SANITAIRE NEO-CALEDONIEN

Les abeilles domestiques présentes en Nouvelle Calédonie sont l'abeille noire, *Apis mellifera mellifera* et l'abeille italienne, *Apis mellifera ligustica*.

L'état sanitaire du cheptel apicole calédonien est exceptionnel car le territoire est indemne de nombreux pathogènes des abeilles déjà présents dans le monde, notamment dans la zone Pacifique. D'autres espèces d'hyménoptères, prédatrices ou compétitrices des abeilles domestiques, sont également absentes du territoire. Cependant, les importants flux de marchandises depuis l'extérieur et les conditions environnementales favorables peuvent mener à l'introduction puis à l'implantation de ces espèces exotiques en Nouvelle-Calédonie.

Espèces exotiques d'hyménoptères :

- *Apis cerana*
- *Vespa velutina*
- *Apis dorsata*
- *Apis mellifera capensis*

Pathogènes exotiques des abeilles :

- *Varroa spp.*
- *Tropilaelaps spp.*
- *Aethina tumida*
- *Acarapis woodi*

Nous faisons actuellement face à l'avancée de *Varroa spp.*, acarien parasite de l'abeille mellifère dans le Pacifique. En effet, si l'Australie a détecté ce parasite à son entrée sur le territoire à deux occasions, en 2016 et 2018, et a pu empêcher sa propagation, ce n'est pas le cas de Fidji où lorsqu'il a été découvert fin 2018, plusieurs îles étaient déjà contaminées, rendant le succès d'un plan d'éradication plus incertain. Il est important de rappeler que l'arrivée de cet acarien sur le territoire néo-calédonien aurait des conséquences désastreuses sur la filière apicole, que ce soit en termes de pertes de colonies, de diminution du nombre d'apiculteurs et de baisse de la productivité des colonies. Son impact toucherait également la filière végétale par la diminution du service de pollinisation.

#### OBJECTIFS DU RESA

Le RESA a pour objectifs le suivi sanitaire de l'ensemble du rucher calédonien, la prévention et le contrôle de la survenue d'épidémies ainsi que la connaissance sanitaire du rucher calédonien. Dans le cadre de ses missions, le Réseau met en place un programme de prévention de l'introduction de pathogènes exotiques des abeilles ou d'espèces d'abeilles nuisibles sur le territoire via l'installation de ruchers sentinelles dans les zones les plus à risque d'introduction ou d'implantation. Ces ruchers sentinelles visent à :

- Détecter le plus précocement possible l'introduction d'abeilles nuisibles ou de pathogènes des abeilles encore absents du territoire

- Limiter l'extension des pathogènes nouvellement introduits entre le moment de leur introduction et le moment de leur détection pour être encore en mesure de les éradiquer
- Limiter l'ampleur et le coût du plan d'éradication ou de contrôle qui ferait suite à l'introduction

Afin de rendre les ruchers sentinelles plus efficaces dans la détection de *Varroa spp.*, de nouveaux ruchers sentinelles appartenant aux ASA, contrôlés plus régulièrement (tous les 2 mois) à l'aide de tests appliqués à l'ensemble de la colonie et impliquant l'utilisation de molécules chimiques vont remplacer les ruchers sentinelles appartenant à des apiculteurs privés contrôlés tous les 3 mois par les Agents Sanitaires Apicoles (ASA) via la réalisation du bee shaker au sucre glace.

En parallèle le RESA propose à des apiculteurs de s'engager activement dans la veille sanitaire apicole en réalisant le test du Beeshaker au sucre glace régulièrement sur un de leur rucher et ainsi rejoindre la « toile des sentinelles en sucre ». Cet ensemble de ruchers suivis vient renforcer la capacité de détection précoce des ruchers sentinelles à l'Apivar suivis par les ASA et le RESA ; il permettrait également en cas de détection de *Varroa spp.* sur le territoire de connaître rapidement l'étendue de la propagation du parasite, via la réalisation du Beeshaker sur l'ensemble des ruchers des apiculteurs de cette toile, en parallèle du lancement du plan d'intervention d'urgence.

## DESCRIPTION

### REPARTITION

Sur tout le territoire avec focus dans les zones à forte densité de ruches ou à proximité des ports

### NOMBRE

1 à 5 ruchers sentinelles par commune selon la probabilité d'introduction :

- Nouméa : 5 ruchers
- Communes de Païta, Dumbéa, Mont Dore, Boulouparis, La Foa, Bourail, Koumac, Ouegoa, et Lifou : 2 ruchers par commune ;
- Autres communes : 1 rucher par commune

Total d'une quarantaine de ruchers sentinelles suivis par des apiculteurs

## TEST

### REALISATION PRATIQUE

Voir fiche technique bee shaker & désoperculation de couvain de mâle jointe

### FREQUENCE & MODALITES

- Tous les 3 mois pour le bee shaker
- En saison pour la désoperculation de mâles
- Date de lancement : juin 2019
- Toujours sur le même rucher identifié
- Rucher de moins de 10 ruches idéalement
  - Ensemble des colonies du rucher testées
- Si rucher de plus de 10 ruches)
  - Seule une partie des colonies testées

On réalisera alors le bee shaker sur de nouvelles colonies à chaque série de tests afin de couvrir la totalité des colonies du rucher en 2 ou 3 séries de tests

### MATERIEL

Fourni par le RESA :

- Bee shaker
- Peigne à désoperculer
- Feuille blanche plastifiée de lecture
- Loupe
- Tubes, pinces et alcool pour le prélèvement d'individus suspects
- Sucre glace ; fourni dans le kit initial puis 2 stocks disponibles pour réapprovisionnement
  - Au siège de l'ADECAL-Technopôle à Doniambo
  - Au CPA à Boghen

#### CONTRE PARTIE

- Aucune indemnisation prévue
- Accès à des réunions d'information sur *Varroa spp.*
- Réception de la newsletter « le courrier des ASA » contenant des infos sanitaires apicoles locales
- Familiarisation avec une méthode d'évaluation du niveau d'infestation en *Varroa spp.* des colonies avant introduction du parasite
- Tee shirt « Apiculteur sentinelle »

#### TRANSMISSION D'INFORMATIONS

##### RAPPELS

Envoi par le RESA d'un mail de rappel tous les 3 mois avec la liste des données à transmettre après réalisation des tests

##### RESULTATS

Transmis au RESA par l'apiculteur par retour de mail :

- Date de réalisation du test
- Nom/RUN du rucher testé
- Nombre de colonies dans le rucher le jour du test
- Nombre de colonies testées au bee shaker
- Nombre de colonies testées par désoperculation du couvain de mâle
- Tests réalisés : négatifs, douteux ou positifs
- **Si résultat douteux ou positif : Avant l'envoi de mail, contacter le RESA urgemment au 51/59/50**